

**DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 490'000.- TTC POUR LA RÉFECTION DES
CHAUSSEES / PHASE 1 - 2020**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu le préavis commun de la commission conjointe des finances et gestion, développement économique
(CFGDE) et des constructions, équipements et Voirie (CCEV) du 19.05.2020
Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif
Sur proposition du Conseil administratif
Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 1 abstention sur 17 CM présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 490'000.- TTC destiné à la réfection des chaussées de la phase 1/2020
2. De comptabiliser la dépense sous le compte des investissements 6150.810.501 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 490'000.- TTC au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.



Le Président : Jean Carlo TABOADA



Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN